

LA VILLE ET LA NATURE RECONNECTÉES

Dans un site privilégié en lisière du bois de Clamart et dans la perspective des terrasses Le Nôtre du château de Meudon, le projet allie urbanisme et environnement de qualité pour un cadre de vie d'exception.

Pourquoi un journal ?

Un projet urbain visant la renaissance de tout un quartier rend indispensable une communication régulière auprès des riverains et des futurs habitants. Phasage des travaux, gestion du site, fonctionnement des chantiers : ce journal doit permettre d'expliquer le projet et sa mise

en œuvre. Après les actions de concertation en amont du projet, il est également indispensable de bien informer en phase opérationnelle.

Vous trouverez donc dans chaque numéro un plan évolutif du projet et des chantiers au centre du journal.



Le Domaine de la Quintinie, première pierre du nouveau quartier.



Entre ville et nature, une architecture classique et raffinée au pied du tramway

À l'ouest de Clamart, à la lisière de la forêt de Meudon, c'est au sein du quartier Le Nôtre que se niche le Domaine de La Quintinie. La résidence bénéficie d'un environnement naturel et patrimonial remarquable dans le périmètre de protection du tapis vert, du château de Meudon et de la terrasse de Le Nôtre.

D'une grande élégance, l'immeuble de 7 étages s'inscrit dans la démarche architecturale du quartier Le Nôtre. Il est doté de grandes ouvertures, terrasses et balcons qui apportent une grande luminosité aux espaces de vie intérieurs. Tous les logements disposent de parking en sous-sol, d'un balcon ou d'une terrasse.

47 logements sont proposés à la vente par Vallée Sud Habitat : 37 logements en accession sociale à la propriété (sous condition) et 10 logements en accession libre.



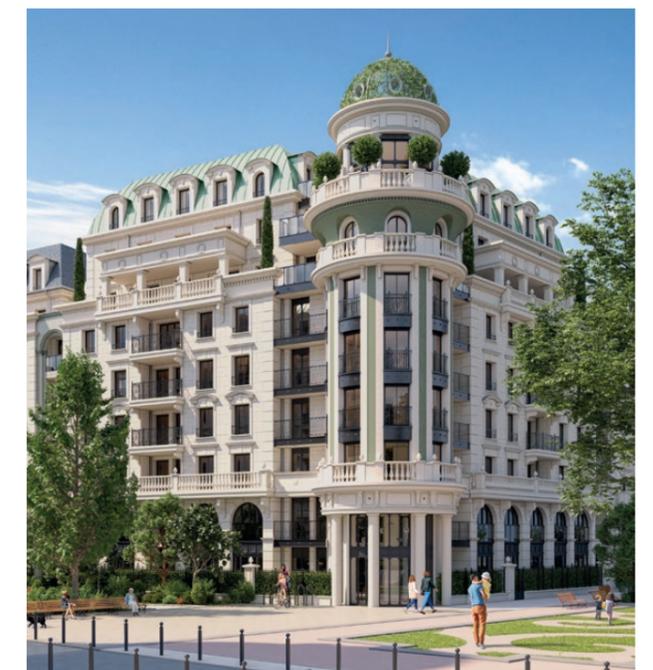
Vallée Sud AMÉNAGEMENT
Grand Paris

Vallée Sud Aménagement
28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses
valleesud-amenagement.fr
contact@valleesud-amenagement.fr
01 46 42 44 35

Pour rester informé sur nos actualités et alertes infos chantier, inscrivez-vous à notre newsletter sur notre site web.



Perspective de la prolongation du tapis vert de Meudon



Perspective du lot 07 à l'angle du futur mail central et de la route du Pavé Blanc

Les chantiers s'organisent

Les travaux du premier semestre 2023

Démolitions :

SUR LE BÂTIMENT A, les opérations préalables de déconnexion des réseaux, de désamiantage et de curage ont été réalisés par I3F de septembre 2022 à décembre 2022.

Décembre 2022 à avril 2023 : travaux de déconstruction du bâtiment A en deux phases.

PREMIÈRE PHASE : écrêtage des niveaux supérieurs, jusqu'au R+5, par des engins positionnés sur une plateforme au-dessus du bâtiment.

DEUXIÈME PHASE : déconstruction à la pelle mécanique positionnée au sol. Concassage de bétons en mars et avril 2023.

Travaux d'aménagement préparatoires

PRINTEMPS ÉTÉ 2023 : à la suite de la démolition du bâtiment A, des travaux préparatoires seront réalisés par Vallée Sud Aménagement sur les emprises des futurs espaces publics.

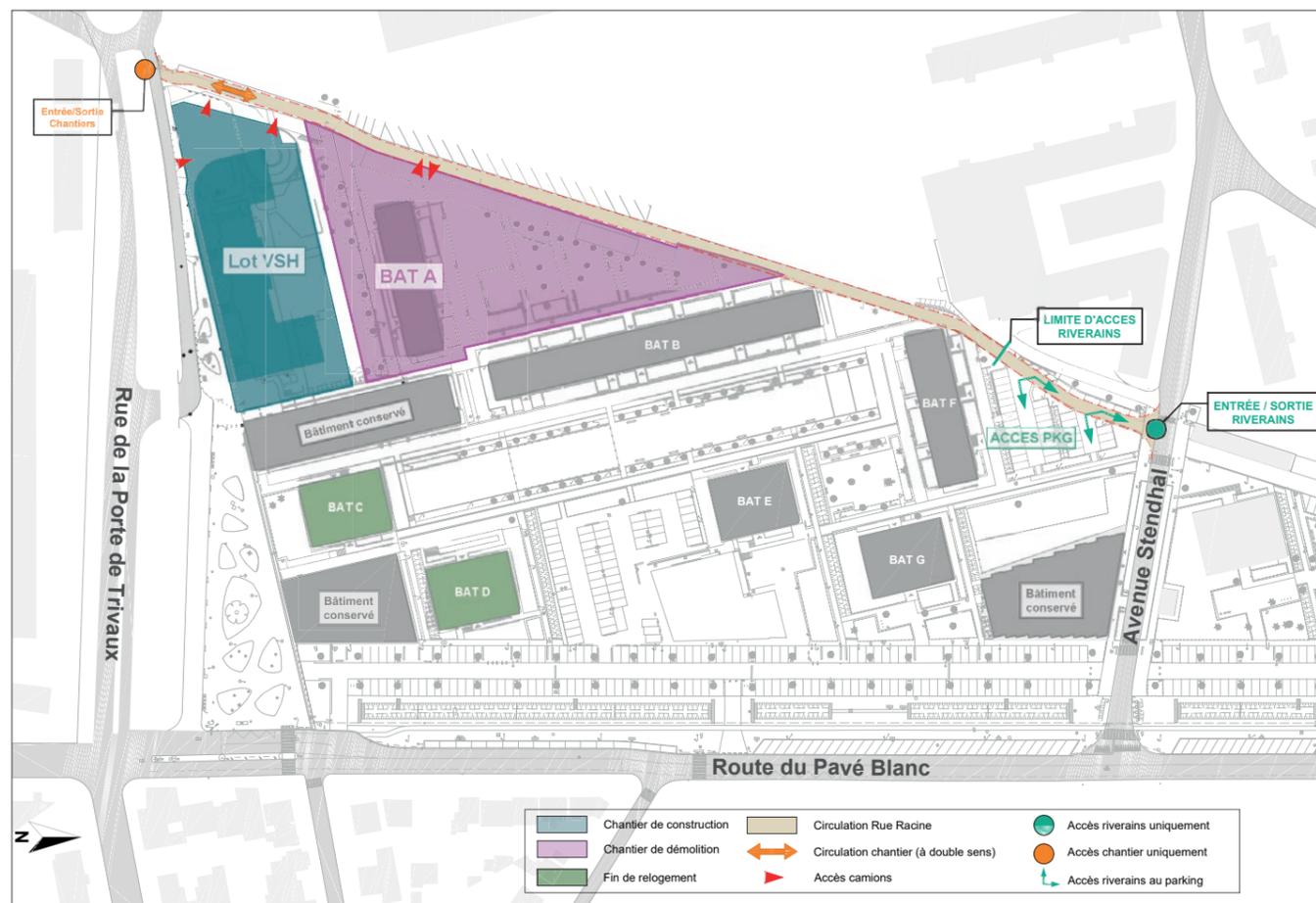
Constructions :

PREMIER SEMESTRE 2023 : travaux d'infrastructure et démarrage des travaux de superstructure du lot Vallée Sud Habitat.

Fonctionnement des chantiers :

Accès chantiers depuis la rue de la porte de Trivaux.

Fermeture de la rue Racine aux véhicules particuliers au niveau du bâtiment F. Le parking reste accessible.



Focus sur les phases de curage et de démolition :



BÂTIMENT VSH EN FÉVRIER 2020

Démolir comprend deux grandes étapes : le curage et la déconstruction. Le curage consiste à évacuer tous les matériaux (notamment ceux pouvant contenir de l'amiante) pour laisser à nu la structure. Cette dernière peut alors être démolie.

Ces deux étapes sont l'occasion de récupérer des matériaux. Comme pour nos déchets, il faut trier. On parle donc de déconstruction sélective.

Le curage permet par exemple de récupérer des éléments de cuisines, salles d'eau, menuiseries, etc. Ces objets, en fonction de leur état, peuvent être réutilisés. Les matériaux, en particulier métalliques, sont recyclés.

La déconstruction permet ensuite de récupérer des matières et du tri doit aussi être fait. Par exemple, si la structure est

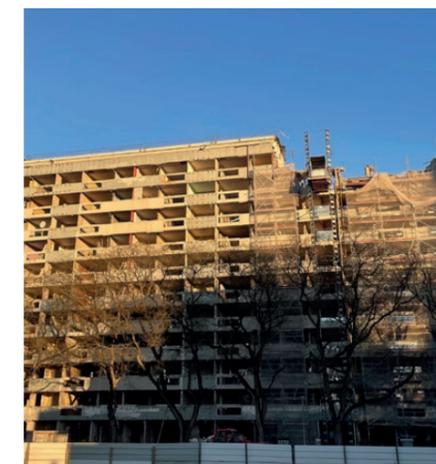
en béton armé, une pince permet de séparer les armatures métalliques. Puis le béton est concassé pour fabriquer des nouveaux matériaux, des granulats, utilisés pour les travaux de voirie.

La déconstruction sélective et le tri sont au cœur des travaux de démolition. En effet, 80 % des déchets du secteur du bâtiment sont inertes (béton, tuiles, briques, terres, verre...) d'après les statistiques nationales. Cela signifie qu'ils sont stables, peu susceptibles de se modifier et donc facilement recyclables. Ces dernières années, les professionnels du secteur indiquent avoir valorisé environ 70% de ces déchets. En réalité, ce taux est très variable selon les matières considérées et leur place dans les systèmes constructifs (gros œuvre, second œuvre...). Source : UNICEM.

Concernant le chantier en cours de I3F, deux techniques sont employées : l'écrêtage puis la déconstruction à la pelle mécanique. Avec l'écrêtage, les engins sont hissés sur une plateforme positionnée au-dessus du bâtiment. Chaque étage est alors déconstruit au fur et à mesure. La technique de l'écrêtage est souvent utilisée pour les bâtiments de grande hauteur (au moins dans un premier temps) et dans les environnements habités. En effet, la déconstruction à la pelle à bras, depuis le sol, nécessite une emprise et un recul plus importants.



BÂTIMENT A : curage en décembre 2022.



BÂTIMENT A : démarrage de la démolition par écrêtage en février 2023.

Infos Pratiques

HORAIRES DE CHANTIER

Heures maximales 7h - 20h. interdiction des travaux les dimanches et jours fériés. Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées.

PROPRETÉ DU CHANTIER :

Chaque chantier devra assurer sa propreté notamment pour les véhicules qui en sortent.